



ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants de Belgique La Convention sur l'interdiction des armes chimiques : Situation actuelle et défis futurs

Allocution du Directeur général de l'OIAC, M. Ahmet Üzümcü

Bruxelles (Belgique)

Mars 2018

M. Van der Maelen, Président de la Commission des relations extérieures,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de m'adresser à vous aujourd'hui. La Belgique demeure sans conteste un fervent partisan de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la CIAC.

On peut aisément en comprendre les raisons. La Belgique, // plus que la plupart des autres pays, comprend les effets horribles de la guerre chimique. Votre pays a la tragique particularité d'avoir été le lieu de la première attaque à l'arme chimique à grande échelle, qui s'est produite pendant la Première Guerre mondiale à Ypres. Cette attaque a aussi marqué une nouvelle ère dans l'histoire des conflits armés, l'utilisation de la chimie moderne pour infliger la mort à l'échelle industrielle.

En avril 2015, nous avons commémoré le centenaire de cette tragédie par des cérémonies à la Porte de Menin. Ce fut un événement solennel auquel j'ai assisté, aux côtés d'autres dignitaires, parmi lesquels S. E. M. Steven Vandeput, Ministre belge de la défense.

Le devoir de mémoire est nécessaire. Le devoir de mémoire est salutaire. Les erreurs du passé si elles sont oubliées sont destinées à se répéter.

C'est la raison pour laquelle les États parties à la CIAC ont saisi ce moment historique pour réaffirmer leur engagement contre les armes chimiques à travers la "Déclaration d'Ypres". L'importance de l'attaque à Ypres est plus qu'une simple horreur dans une guerre pleine d'horreurs, mais plutôt le berceau moderne de la norme internationale contre la guerre chimique, norme qu'il incombe à l'OIAC de maintenir, de promouvoir et, // à terme, de renforcer.

Alors que la Première Guerre mondiale a pris fin il y a près d'un siècle, son héritage toxique souille toujours vos campagnes. Aujourd'hui encore, des armes chimiques anciennes et une multitude d'autres munitions continuent d'être mises au jour dans les terres agricoles autour d'Ypres.

La Belgique a ouvert la voie dans l'élimination des armes chimiques anciennes. Chaque année, votre pays récupère environ 250 tonnes d'obus non explosés provenant d'anciens champs de bataille, dont 5 à 10 % sont remplis de produits chimiques. Ces obus sont détruits en un seul lieu, à Poelkapelle, conformément à la Convention.

Il importe de noter que vous y avez installé en 2017 une chambre de détonation statique. Ce nouvel équipement d'élimination a été inauguré en avril de l'année dernière pour veiller à ce que les opérations de destruction se déroulent de manière sûre et efficace tout en respectant l'environnement.

J'ai eu le privilège de visiter ce centre en novembre dernier, et je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement belge pour avoir organisé plusieurs cours de formation et partagé son expertise avec les inspecteurs de notre Organisation.

Votre engagement en faveur de la Convention va bien au-delà de la destruction d'obus chimiques centenaires. Le Département des laboratoires de défense à Vilvoorde est un laboratoire désigné de l'OIAC chargé de l'analyse des échantillons environnementaux. Je me félicite de cette coopération active car elle va au cœur de ce que l'Organisation tente de réaliser, et qu'incarne notre devise "Œuvrer ensemble pour un monde libéré des armes chimiques".

Cette assistance souligne toutefois que les problèmes d'aujourd'hui concernant les armes chimiques ne sont pas seulement liés aux restes des guerres d'hier.

Ils correspondent malheureusement aussi à des préoccupations plus contemporaines.

La nature de la sécurité internationale n'est pas immuable, mais en évolution constante. Bien que la perspective d'un conflit interétatique traditionnel mettant en présence des armées permanentes ait diminué, de nouvelles menaces ont fait jour. L'OIAC est également consciente de l'évolution du monde qui l'entoure et se prépare à faire face aux menaces émergentes tout en étant aux prises avec les menaces existantes.

Après plus de 20 années d'existence, l'Organisation, à l'instar de Janus aux deux visages, doit à la fois se tourner vers le passé et regarder vers l'avenir. Même si des progrès considérables ont été accomplis, des défis non négligeables restent à relever.

Depuis l'entrée en vigueur de la CIAC, la mise en œuvre de ses dispositions a porté ses fruits pour la communauté internationale avec des résultats concrets.

Dans le cadre du régime global de vérification établi par la Convention, 96 % des quelque 72 000 tonnes déclarées d'agents de guerre chimique les plus meurtriers connus de l'humanité ont été à

jamais détruits. D'ici à, lorsque les États Unis d'Amérique auront achevé leur processus de démilitarisation chimique, tous les stocks déclarés auront été éliminés.

L'adhésion à la CIAC a aussi rapidement augmenté. Le nombre d'États parties est passé de 87 à l'entrée en vigueur de la Convention en à 192 en. C'est bien plus que n'importe quel autre traité de désarmement et cela constitue un vote de confiance dans l'efficacité de la CIAC.

Cependant, le désarmement n'est qu'un des piliers de la Convention. L'OIAC consacre aussi une grande partie de son temps et de ses ressources à la non prolifération. Grâce à des centaines d'inspections régulières effectuées chaque année dans les installations chimiques industrielles pertinentes du monde entier, l'OIAC veille à ce que les États parties mettent au point et fabriquent des produits chimiques à des fins purement pacifiques. L'étendue du système de vérification suscite la foi dans la Convention et crée un rapport de confiance entre les États parties.

À ce jour, l'OIAC a effectué 71 missions d'inspection en Belgique depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Nous remercions les autorités belges concernées de leur coopération continue et constructive avec nos inspecteurs.

À bien des égards, les progrès réalisés par l'OIAC en termes de maîtrise des armements au cours de la brève histoire de la Convention sont exceptionnels. Or, cela n'est pas passé inaperçu. C'est pour les efforts considérables que nous déployons pour éliminer les armes chimiques que l'OIAC s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix en 2013.

Mais les choses ne se sont pas nécessairement déroulées sans heurts. L'OIAC a dû surmonter de nombreux défis au cours de son existence et est consciente qu'il y en a beaucoup d'autres à l'horizon.

Cela étant, la CIAC a démontré sa capacité d'adaptation à différentes situations. Bien que les premiers rédacteurs n'aient pas pu prévoir la complexité des difficultés auxquelles la CIAC serait confrontée, ils ont intégré suffisamment de souplesse dans sa structure pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des circonstances.

Notre mission en Syrie, qui a débuté à la fin de 2013, illustre la compétence de l'OIAC à remplir son mandat, même sous les pressions les plus éprouvantes et les plus extraordinaires. Malgré les doutes quant à la capacité institutionnelle de l'OIAC d'entreprendre une mission d'une telle ampleur et d'une telle difficulté, l'ensemble du personnel de l'Organisation a fait preuve d'une capacité qui a largement dépassé les attentes. Il s'agissait en effet de coordonner et vérifier la destruction d'un programme complet d'armes chimiques au milieu d'une guerre civile en cours.

Mais sans des partenaires dévoués, notre travail aurait été presque impossible. Une trentaine d'États parties et l'Union européenne ont fourni les fonds, le matériel et l'appui technique nécessaires. Parallèlement, l'ONU nous a soutenu sur les aspects logistiques et sécuritaires de nos opérations.

Le pouvoir du partenariat a été essentiel pour nous permettre de superviser le retrait, le transport et la destruction d'environ 1 300 tonnes d'agents de guerre chimique.

Nous y sommes parvenus non seulement dans le délai fixé de 12 mois, mais également d'une manière respectueuse de l'environnement.

Nous avons espéré que notre travail en Syrie prendrait fin avec l'élimination complète des stocks déclarés par le Gouvernement syrien, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Pour citer Sir Winston Churchill, ce n'était que la "fin du commencement" de nos efforts dans ce pays.

Au début de 2014, nous avons pris connaissance d'un nombre croissant de rapports inquiétants et crédibles faisant état de l'utilisation de produits chimiques toxiques en tant qu'arme. Comme le stipule la Convention, l'une des principales fonctions de l'OIAC consiste à enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques. En conséquence, en réponse à ces allégations persistantes, j'ai créé, en avril 2014, une Mission d'établissement des faits, Fact Finding Mission FFM en abrégé, pour déterminer les faits sur le terrain.

À ce jour, la FFM a effectué 19 missions distinctes, en conduisant des entretiens avec des victimes et des témoins et en collectant des échantillons pour analyse. Les rapports de la FFM sont devenus la base des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et ont contribué aux travaux du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, mieux connu sous l'appellation "JIM" – Joint Investigative Mechanism.

Le rôle de la FFM n'est pas d'attribuer la responsabilité des attaques chimiques avérées. Nous sommes une Organisation technique. Néanmoins, nous sommes d'avis que quiconque se livre de quelque manière que ce soit à des activités interdites par la Convention devrait être tenu responsable de ses actes. Et permettez-moi d'être clair : En vertu de la CIAC, tout produit chimique toxique utilisé à des fins hostiles est sans équivoque une arme chimique.

La communauté internationale a donc accordé une grande valeur au travail du JIM, qui a été chargé d'identifier les auteurs des attaques en Syrie. Le Secrétariat de l'OIAC a coopéré avec le JIM, lui donnant pleinement accès aux informations obtenues ou préparées par la FFM. Le JIM a présenté ses conclusions sous forme de rapports qu'il a soumis au Conseil de sécurité de l'ONU en 2016 et 2017.

À l'heure actuelle, la FFM poursuit ses enquêtes concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie.

L'année dernière, la FFM était parvenue à la conclusion que du sarin avait été utilisé dans les attaques menées à Khan Shaykun et à Ltamenah au printemps 2017.

Dans un climat politique particulièrement chargé, l'utilité de la FFM est évidente pour la communauté internationale. La FFM se livre à une analyse technique et impartiale des informations et données disponibles, apportant de la clarté à un aspect d'un conflit complexe et multidimensionnel.

Outre ces activités, l'OIAC continue de se pencher sur les lacunes, incohérences et contradictions qui ont été relevées dans la déclaration initiale que la République arabe syrienne a présentée au Secrétariat en 2013 lors de son adhésion à la Convention. Afin de résoudre les questions en suspens, j'ai créé une Équipe d'évaluation des déclarations, la DAT, qui s'entretient avec les autorités syriennes, visite les sites pertinents sur son territoire et analyse les échantillons prélevés lors de ces visites.

L'OIAC a organisé des consultations de haut niveau à La Haye pour traiter les questions non réglées concernant ce dossier, notamment le Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. Malheureusement, en dépit de la présentation de nouveaux documents, j'ai dû informer les États parties que le Secrétariat technique n'avait toujours pas pu vérifier pleinement que la Syrie avait soumis une déclaration qui pouvait être considérée comme exacte et complète conformément à la Convention. De ce fait, nos efforts pour clarifier la déclaration de la Syrie se poursuivent.

Malgré ces difficultés, la mission syrienne a également été bénéfique en soulignant certaines considérations essentielles sur la situation actuelle de l'Organisation. Elle a mis en évidence, d'une part, que l'OIAC est une Organisation capable de s'adapter et de réagir rapidement à des circonstances sans précédent. En effet, je crois que notre récente mission en Libye a montré une fois de plus que l'Organisation dispose des capacités institutionnelles nécessaires pour trouver des solutions face à l'imprévu.

En Libye, nous avons été chargés de coordonner et de vérifier le retrait et la destruction des 500 tonnes d'armes chimiques restantes. La souplesse et la coopération internationale ont été cruciales pour cette mission. Il a fallu seulement sept mois entre la sollicitation d'assistance du Gouvernement libyen auprès de l'OIAC et l'arrivée du dernier conteneur chimique à l'installation allemande où les produits chimiques ont finalement été détruits.

Mais revenons à la mission syrienne, celle-ci a émis un avertissement sévère – la norme internationale contre les armes chimiques ne va pas de soi. L'utilisation persistante d'armes chimiques – qu'il s'agisse de chlore ou de sarin – devrait tous nous préoccuper. Leur emploi fréquent en toute impunité peut en fin de compte porter atteinte à la norme qui nous a tant pris de temps à établir.

Dans ce contexte, comment l'Organisation prépare-t-elle son avenir ?

Avec la conclusion imminente de la démilitarisation chimique dans les États parties, l'OIAC change d'orientation. Nos activités passeront nécessairement de la préoccupation première du désarmement à la prévention de la réapparition des armes chimiques.

Les questions et responsabilités existantes, comme la Syrie et les inspections de l'industrie, ne cesseront pas d'être prioritaires. Mais pour réussir la réorientation de l'Organisation, il sera essentiel d'adopter des méthodes novatrices face aux nouveaux défis en matière de sécurité.

À cet égard, la Syrie a appelé notre attention sur une question particulière qui suscite de plus en plus d'inquiétude – le terrorisme chimique. En Syrie, la FFM et le JIM ont pu confirmer que le groupe terroriste Daech a utilisé de l'ypérite dans la ville de Marea en 2015 et à Um-Housh en 2016. En Iraq, le Secrétariat a également conclu que Daech y a employé le même agent chimique. Plus que la capacité de perpétrer de telles attaques, c'est sa volonté de le faire qui devrait nous alarmer.

Le risque de prolifération est bien réel vu le grand nombre de combattants étrangers engagés dans le Proche-Orient qui pourraient rentrer dans leur pays d'origine en Europe ou ailleurs, imprégnés de leur idéologies mortifères et susceptibles de commettre de tels actes.

Les terroristes ne sont pas contraints par le droit international et ne le respectent pas. De surcroît, comme le terrorisme ne respecte ni frontières ni souveraineté, c'est un problème qui ne se confine pas à un seul pays, mais qui touche tout un chacun. La Belgique en sait quelque chose. Au cours de ces dernières années, la population belge a malheureusement été frappée par de multiples actes terroristes ici à Bruxelles.

Par conséquent, prévenir le terrorisme est une considération de sécurité essentielle pour nous tous.

Même si la CIAC n'a pas été rédigée pour traiter des acteurs non étatiques, sa structure permet à l'OIAC de rechercher des moyens de s'attaquer à ce problème.

Au sein de l'Organisation, un Groupe de travail sur le terrorisme est opérationnel depuis 2001 afin d'examiner la contribution de l'OIAC à la lutte contre ce fléau. Le Groupe de travail a proposé des mesures concrètes qui peuvent être prises par les États parties pour lutter contre le terrorisme chimique, telles que l'incrimination de ces actes dans la législation nationale.

Afin d'éviter les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention à travers le monde, qui est essentielle pour contrer de nouveaux défis, il faut que les élus assument leurs responsabilités. Je me félicite que le Parlement belge ait su légiférer en la matière et je vous encourage dans vos discussions bilatérales à inciter vos homologues dans d'autres pays à en faire de même. À ce jour il reste environ 70 [septante] pays qui ne disposent pas d'une législation conforme à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Je me rendrai à Genève à la fin de ce mois pour transmettre ce même message devant l'Union interparlementaire.

Dans une décision qu'il a prise en octobre de l'année dernière, le Conseil exécutif de l'OIAC a souligné le rôle de l'Organisation dans la prévention et la réponse à la menace posée par le terrorisme chimique. Cette décision a conféré à l'OIAC un élan supplémentaire dans ses activités de coopération avec les États parties.

Toutefois, depuis un certain temps, nous nous efforçons activement d'améliorer notre capacité de réagir et d'aider techniquement les États parties au cas où ils seraient victimes d'un acte de terrorisme chimique. En 2016, le Secrétariat a mis en place une Mission d'intervention rapide et d'assistance pour aider les États parties qui en feraient la demande à faire face à une attaque chimique perpétrée par un acteur non étatique. La RRAM, comme nous l'appelons, aidera les

services d'urgence et effectuera des prélèvements et analyses d'échantillons pour identifier les produits chimiques toxiques utilisés.

Bien entendu, l'OIAC ne peut seule s'attaquer à ce problème. Notre engagement au plan international implique l'Union européenne ainsi que l'ONU. Bien que nous collaborions avec l'ONU de longue date et de manière approfondie, je souhaiterais que l'OIAC intensifie son interaction avec l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Actuellement, l'UE soutient l'OIAC dans le cadre de sa Stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive. Mais il existe une grande marge de manœuvre pour élargir cette relation, grâce à des initiatives telles que les centres d'excellence NRBC, que l'UE a lancés en 2010. Ces centres visent à renforcer la capacité institutionnelle des pays hors de l'UE à atténuer les risques NRBC. Des synergies distinctes existent avec l'OIAC et pourraient être explorées.

Au fur et à mesure que l'environnement de sécurité évolue, il est impératif que l'OIAC procède à de nécessaires changements institutionnels. À cet égard, la quatrième Conférence d'examen de la Convention, prévue en novembre de cette année, se tiendra à un moment crucial pour l'OIAC.

Cette conférence sera l'occasion de soutenir et de renforcer l'OIAC. En particulier, la réalisation imminente de l'un des principaux objectifs de la Convention – l'élimination totale de tous les stocks déclarés d'armes chimiques – nécessitera que des décisions soient prises sur l'orientation, les activités et la composition futures de l'OIAC.

Ces décisions exigeront une volonté politique forte pour parvenir aux accords nécessaires qui renforceront la pertinence et la viabilité de l'Organisation. Même si les intérêts d'un État partie peuvent être en contradiction avec les intérêts collectifs, le consensus a été et devrait toujours être la marque de fabrique de l'Organisation. Je continue à encourager tous les États parties à s'attaquer aux questions les plus préoccupantes pour le fonctionnement de la Convention et à réduire au minimum les divergences politiques qui peuvent exister.

Mesdames et Messieurs,

Dans ses activités quotidiennes, l'OIAC s'occupe de questions concrètes. La surveillance des processus de démilitarisation chimique suppose que les installations correspondantes soient inspectées en continu. Nos inspections industrielles sont conduites dans des usines et des laboratoires du monde entier. Les déclarations de transfert de produits chimiques sont soumises à des vérifications poussées. Notre laboratoire d'analyse est au cœur d'un réseau d'excellence.

L'assistance, la protection et la coopération internationale font l'objet de séminaires et d'ateliers, de travaux dirigés et d'exercices de formation.

Ce qui n'est pas immédiatement tangible est la norme internationale contre les armes chimiques elle-même. Cependant, c'est là le fondement de notre travail. Les acteurs s'entendent pour dire

que l'emploi récurrent d'une telle arme de destruction massive n'est plus tolérable. Néanmoins, les normes sont comme l'air dans nos poumons – on ne les remarque qu'en leur absence.

La Syrie rappelle donc que la norme qui sous-tend la CIAC existe et qu'il est important que nous la défendions, car sans elle, le monde serait plus dangereux et l'air littéralement plus difficile à respirer.

Je vous remercie.
